



**Recommandations de Mercy For Animals pour un  
programme obligatoire de formation au  
transport des animaux**

**Octobre 2017**

## **Introduction**

Les Canadiens sont de plus en plus conscients des obligations éthiques et morales inhérentes à l'élevage d'animaux pour la nourriture.<sup>1</sup> Les animaux qui sont élevés pour la nourriture sont des êtres sensibles : ils peuvent éprouver la peur, du stress, de la douleur et même de la joie.<sup>2</sup> Par conséquent, le bien-être des animaux est une considération importante pour les consommateurs lorsqu'ils achètent des aliments. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a reconnu l'importance du bien-être animal pour les consommateurs et, dans le but de mettre à jour les règlements vieux de 40 ans, l'ACIA a proposé en décembre 2016 des modifications au Règlement sur la santé des animaux, partie III, concernant le transport des animaux.

## **Règlement sur la santé des animaux**

Le transport est sans aucun doute l'une des périodes les plus stressantes de la vie d'un animal d'élevage. C'est pourquoi un personnel hautement qualifié est essentiel pour maintenir des normes élevées de bien-être animal durant le transport. Une interaction positive entre l'homme et l'animal, qui découle de bonnes compétences en élevage, peut accroître la capacité d'un animal à tolérer les facteurs de stress.<sup>3</sup> De bonnes compétences d'élevage sont obtenues grâce à une sélection rigoureuse des travailleurs et à des programmes de formation de qualité.<sup>4</sup> L'importance du bien-être des animaux est indéniable<sup>5</sup> : il est largement admis que la formation des transporteurs est une composante essentielle du transport des animaux sans cruauté. Par conséquent, l'ACIA a intégré la formation obligatoire dans ses modifications récemment proposées à la partie XII du Règlement sur la santé des animaux. Bien que les règlements n'aient pas été finalisés, il est hautement probable que la version finale inclut au moins ce qui était prévu dans la version originale :

**138 (1)** Le transporteur commercial forme ou veille à ce que soient formés ses employés et mandataires qui prennent directement part à l'embarquement, au transport ou au débarquement d'animaux, ou qui prennent part à la prise des décisions relativement à l'embarquement, au transport ou au débarquement des animaux, ou qui conseillent les conducteurs des véhicules à ce sujet, afin qu'ils aient les connaissances et les compétences nécessaires pour effectuer ces activités conformément à la présente partie.

**(2)** La formation porte sur les sujets ci-après eu égard aux espèces d'animaux à transporter :

- a)** le comportement animal;
- b)** la manutention, la contention, la densité de chargement et les méthodes de transport des animaux;
- c)** le plan d'intervention prévu à l'article 139;
- d)** les facteurs de risques prévus à l'article 140.

**(3)** La formation n'est pas nécessaire si le transporteur commercial s'assure que l'employé et le mandataire ont les connaissances et compétences nécessaires.

Mercy For Animals recommande que le gouvernement du Canada supervise la création de programmes de formation spécifiques aux espèces, qui sont obligatoires pour tous les transporteurs de bétail, peu importe leur niveau d'expérience, et exigent une certification annuelle des compétences. Cette formation doit être obligatoire non seulement pour les transporteurs commerciaux, mais aussi pour toutes les personnes transportant des espèces d'élevage sur un chemin public ou une route, peu importe la taille du véhicule utilisé. Pour assurer l'application des règlements sur les transports et mieux répartir la surveillance, l'ACIA doit établir un programme de formation pour les organismes d'application de la loi au niveau local en ce qui concerne le bien-être des animaux pendant le transport. Ce programme permettra aux agences chargées de l'application de la loi de bien comprendre les règlements sur le transport des animaux et de former les fonctionnaires à identifier les animaux qui ne sont pas aptes à voyager et les conditions qui ne sont pas compatibles avec le bien-être et à reconnaître la souffrance des animaux. Ces programmes de formation permettront au Canada d'être en symbiose avec la pratique réglementaire en vigueur dans l'Union européenne, laquelle est soutenue par la formation des transporteurs et de l'application de la loi par des organismes indépendants à but non lucratif comme [Eyes on Animals](#).

### **Connaissances et compétences / Formation / Plans de contingence**

Une grande partie de la cruauté et des abus infligés aux animaux d'élevage est le résultat d'une formation et d'une supervision inadéquates des ouvriers des fermes, des transports et des abattoirs. Bien que les règlements proposés traitent de ces questions importantes, ils ne vont pas assez loin.

Les **formations annuelles** décrites ci-dessous doivent être fournies à **tous les employés** qui ont un contact direct avec des animaux vivants. **Aucune exception ne doit être faite**, quel que soit le niveau de connaissance ou de qualification d'un employé.

**Les conducteurs de bétail doivent obtenir, sur une base annuelle, un certificat de compétence** indiquant la formation et la compréhension de la physiologie animale, des besoins hydriques et alimentaires, du comportement et du stress des animaux, des moyens de réduire le stress lié à la manipulation des animaux, <sup>6</sup> des méthodes d'euthanasie, un plan de contingence en cas de retard inattendu et tous les autres facteurs énoncés dans les règlements proposés aux articles 138, 139 et 140.7. <sup>7</sup>

**Les entreprises de transport doivent faire preuve d'une dotation et d'une formation suffisantes et appropriées**, et elles doivent fournir des documents à l'ACIA sur demande.

## Formation en transport au Canada

Un programme de formation national devrait s'inspirer des programmes de formation efficaces actuellement utilisés par nos partenaires commerciaux. L'ACIA a plusieurs cas à analyser et à utiliser comme pratiques exemplaires pour mettre en œuvre un programme de formation efficace qui permet au Canada de respecter le bien-être des animaux tout en assurant le développement des compétences des travailleurs impliqués dans le transport des animaux. L'ACIA doit également tenir compte des organismes canadiens qui ont reconnu l'importance d'une formation appropriée pour l'animal et le travailleur et pour aider ces organisations à faire de la formation appropriée une activité obligatoire à travers le pays. Lors de la création d'un programme national de formation sur le transport des animaux, l'ACIA peut effectuer une analyse approfondie des programmes de formation efficaces à l'échelle mondiale et utiliser cette information pour compléter les programmes de formation déjà utilisés par l'industrie de l'élevage.

Une **formation à l'assurance de la qualité du transport (AQT)** <sup>8</sup> est requise pour les transporteurs et les manutentionnaires de porcs qui sont transportés dans la plupart des usines de traitement, mais pas dans la totalité. Le cours AQT est spécifique à l'espèce et comprend une formation sur les nombreux aspects liés au comportement des porcs, notamment la manipulation, les installations et équipement, le chargement, le déchargement et transport, la condition physique du cochon, la biosécurité, la réponse d'urgence et lois ainsi que les règlements et vérifications. Les éléments clés du cours comprennent l'apprentissage de la reconnaissance du porc, le chargement et le déchargement des porcs de manière à réduire le stress, l'optimisation du confort des porcs en fonction de la température, l'évaluation de l'aptitude au transport et la compréhension des principaux problèmes qui causent la mort des porcs durant le transport. Pour optimiser le bien-être grâce à ce programme de formation, une formation spécifique sur la durée du voyage, y compris les besoins en nourriture et en eau, devrait être ajoutée. La formation AQT n'inclut aucune composante de formation pratique.

Un programme de formation à l'intention des transporteurs d'assurance de la qualité existe pour les transporteurs de volaille en Ontario et est soutenu par la **Poultry Service Association**. <sup>9</sup> Le programme comprend une formation sur la manipulation sans cruauté qui traite, en autres, de la biosécurité, la préparation d'oiseaux pour le transport et leur aptitude au transport, les impacts des conditions météorologiques et la densité de stockage, les besoins spécifiques de transport des poulettes, des reproducteurs, des œufs, des poulets de chair et des dindes, des signes de surchauffe, de refroidissement et de manque d'oxygène durant le transport et de la préparation aux situations d'urgence. Comme pour les autres programmes mentionnés, ce programme éducatif comporte des lacunes dans certains domaines, tels que le comportement des animaux et l'impact de la durée du voyage.

Enfin, le [programme sur le transport canadien d'animaux d'élevage \(TCAE\)](#) <sup>10</sup> propose des modules de formation en ligne et en classe pour les bovins, les moutons, les porcs, les chevaux et la volaille. Les sujets abordés comprennent le préchargement, le chargement, la durée du transport, le bien-être des

animaux, les règlements, la manipulation, le comportement, les considérations environnementales, l'équipement et les interventions d'urgence.

Pour assurer la rétention optimale de l'information, une formation pratique devrait être incluse pour toutes les personnes qui interagissent avec les animaux.

### **Formation en transport à international**

Des matériels de formation supplémentaires sur le transport des animaux sont disponibles dans d'autres pays. Voici des exemples de ressources pour la création de meilleurs programmes de formation sur le bien-être animal pour le transport d'animaux vivants au Canada:

Aux États-Unis, **Beef Quality Assurance** <sup>11</sup> est un programme de formation similaire pour les bovins de boucherie qui peut être pris [en ligne](#). La formation comprend des informations sur la biosécurité, la manipulation des animaux, le chargement et le déchargement, les conditions météorologiques et l'entretien des camions et des remorques. Il est essentiel que les programmes de formation pour le transport du bétail comprennent une formation sur la densité appropriée lors des chargements.

Des informations détaillées sur la formation au transport des animaux ont été compilées par la Commission européenne et l'Université de Wageningen aux Pays-Bas et peuvent être trouvées [ici](#). Ces documents <sup>12</sup> contiennent des informations essentielles à un programme de formation au transport des animaux bien documenté.

### **Les recommandations de Mercy For Animals**

#### **Espèces**

La formation devrait être prescrite en fonction des espèces. Si un transporteur transporte plus d'une espèce, il doit recevoir une formation et une certification annuelle pour chaque espèce.

#### **Programmes de formation pour les transporteurs et les manipulateurs d'animaux**

Les domaines qui devraient être couverts dans la formation obligatoire sont les suivants :

1. **Comportement animal** : La formation spécifique au comportement des animaux est sans doute la partie la plus importante de la formation au transport et devrait figurer dans tous les sujets abordés. Les animaux présentent un stress très différent de celui des humains. Le stress est souvent mis en évidence par des halètements ou des vocalisations, mais parfois les indicateurs de stress sont beaucoup moins visibles. Les transporteurs de bétail doivent être capables de comprendre comment les animaux communiquent avec

les humains, ce qui est possible grâce à une bonne compréhension du comportement des animaux.

- Le guide sur le transport des porcs de la Commission européenne <sup>13</sup> montre comment la formation au comportement animal doit être incluse dans tous les sujets de formation des transporteurs, y compris la manipulation, la surveillance des porcs durant le transport et évaluation de l'impact de la durée du voyage, les conditions environnementales et la densité de peuplement.
  - En plus d'inclure l'éducation au comportement des animaux tout au long du protocole de formation, le dernier manuel d'AQT <sup>14</sup> comprend une section distincte sur le comportement, et le place même au début du programme de formation. Le manuel comprend une formation précieuse sur la façon dont les porcs communiquent avec les humains par le comportement (par exemple, les porcs montrant une peur légère lèvent la tête et les oreilles, voir la figure 1 en annexe). Aucun transporteur ne devrait manipuler des animaux sans une compréhension claire de cette connaissance importante.
2. Manipulation et immobilisation des animaux : Le chargement et le déchargement sont les moments les plus stressants du transport. Les préposés aux animaux doivent comprendre comment travailler avec la distance de vol d'un animal, son point d'équilibre et son instinct d'éleveur pour déplacer les animaux tranquillement et en toute sécurité à bord des camions. La science nous dit que les bruits forts sont source de distraction et les preuves soutiennent la nécessité d'interdire les aiguillons électriques. Pour la volaille, les manutentionnaires doivent comprendre comment attraper, charger et décharger les oiseaux de manière à réduire le stress.
- Le guide de la Commission européenne pour le transport de la volaille <sup>15</sup> montre comment les volailles doivent être capturées et placées dans des caisses de transport, en soulignant qu'une manipulation appropriée ne doit pas stresser ou blesser les animaux (figure 2 en annexe). Voir pages 29-32 du guide.
3. Densités de chargement : Cette section sera mise à jour une fois que les règlements définitifs auront été promulgués et que nous comprendrons mieux la formation nécessaire pour déterminer les densités de chargement appropriées.

4. Durée du voyage : Cette section sera mise à jour une fois que les règlements définitifs auront été promulgués et que nous aurons une meilleure compréhension de la formation nécessaire pour déterminer l'impact de la durée du voyage. Si les règlements proposés sont acceptés, il sera nécessaire d'insérer dans les programmes de formation des informations spécifiques aux trajets courts et longs.
5. Conditions environnementales : Cette section sera mise à jour une fois que le règlement définitif aura été promulgué et que nous comprendrons mieux la formation nécessaire pour déterminer comment les différentes conditions météorologiques qui influent sur l'environnement à bord des véhicules de transport.
6. Pente de la rampe : Cette section devrait inclure l'entraînement sur les pentes décrites dans les règlements, l'impact sur le bien-être animal des rampes trop abruptes et la pente de la rampe affectant le comportement des animaux et la volonté des animaux d'être chargés ou déchargés.
  - Le manuel du AQT <sup>14</sup> montre comment déterminer les angles de rampe pour s'assurer que l'équipement répond aux spécifications nécessaires (figure 3 en annexe).
7. Aptitude au transport : Afin d'éviter la souffrance intense des animaux et le nombre élevé d'animaux morts à l'arrivée, il est essentiel que les transporteurs aient des connaissances spécialisées sur ce sujet. Les transporteurs doivent comprendre comment évaluer l'état d'un animal compromis ou inapte, comment déterminer si un animal peut être chargé et que faire si un animal devient compromis ou inapte pendant le transport. Un vétérinaire devrait être consulté en cas d'incertitude ou si l'animal présente des difficultés à marcher.
  - Bien que l'AQT <sup>14</sup> et la Commission européenne <sup>13</sup> traitent de l'aptitude au voyage, aucun des deux programmes de formation n'aborde ce sujet avec le sérieux ou les détails nécessaires. De plus, le projet de Règlement sur la santé des animaux contient de nombreux détails sur la définition des animaux compromis et inaptes. De tels détails devront être inclus dans cette section du programme de formation national.
8. Nourriture et eau à bord : Cette section sera mise à jour une fois les règlements finaux promulgués et nous comprendrons mieux la formation nécessaire pour déterminer quand

les animaux ont besoin de nourriture et d'eau.

9. Préparation aux situations d'urgence : Les transporteurs doivent être formés à la planification d'urgence et à la façon de réagir aux circonstances imprévues.
  - Bien que le programme AQT <sup>14</sup> comporte une section informative sur la préparation aux situations d'urgence, nous recommandons également aux transporteurs de remplir un plan d'urgence obligatoire avant le voyage, semblable au formulaire requis au Royaume-Uni (figure 4 en annexe). <sup>16</sup> Ce formulaire doit être présenté l'ACIA ou aux forces de l'ordre à tout moment pendant ou après le voyage.

### **Domaines de programme de formation pour les forces de l'ordre**

Bien qu'il ne soit pas impératif que les responsables des forces de l'ordre reçoivent le programme de formation complet décrit ci-dessus, l'application effective de la réglementation dépend de la bonne compréhension des règlements de transport des animaux par les autorités chargées de l'application de la loi. Il faut aussi savoir identifier les conditions qui ne sont pas compatibles avec le bien-être et reconnaître les souffrances des animaux. Afin de répartir la surveillance, Mercy For Animals recommande que l'ACIA crée un programme de formation sur l'application de la loi à l'intention de tous les membres de la GRC et collabore avec les provinces pour administrer le programme aux organismes provinciaux d'application de la loi. [Eyes on Animals](#) est une organisation à but non lucratif qui a formé des responsables de l'application de la loi à travers l'Europe et peut être une source de conseils pour l'ACIA dans la création d'un programme capable d'assurer l'application de la réglementation à l'échelle nationale.

### **Conclusion**

Mercy For Animals reconnaît l'importance de l'agriculture pour l'économie canadienne et félicite le gouvernement d'avoir mis à jour les règlements sur les transports qui ne sont plus à jour depuis longtemps. Toutefois, le changement ne se produira que si les personnes qui transportent les animaux bénéficient des compétences et de la formation correspondant à la réglementation modernisée.

Le temps est venu de veiller à ce que les personnes qui conduisent ces camions de transport soient correctement formées et titulaires d'un permis, et que des amendes et des pénalités dissuasives soient prévues en cas de non-respect des normes énoncées dans les règlements. De la même manière que le gouvernement exige des permis spéciaux pour les voitures, les camions et les motocyclettes, le gouvernement doit également exiger des permis spéciaux pour les transporteurs de bétail. Un programme national de formation spécifique aux espèces mis à jour annuellement créera non seulement



une main-d'œuvre qui reflète les attitudes changeantes des Canadiens envers les animaux d'élevage, mais aidera le gouvernement à atteindre son objectif déclaré de développer les compétences et de moderniser la main-d'œuvre pour mieux rivaliser sur la scène mondiale.

Étant donné que 77% des Canadiens croient que les transporteurs devraient recevoir une formation spécialisée et spécifique aux espèces sur le transport sans cruauté des animaux d'élevage <sup>17</sup>, il est impératif que le gouvernement agisse dès maintenant pour offrir cette formation aux transporteurs. Le gouvernement canadien a l'occasion de fournir aux transporteurs et aux forces de l'ordre la formation les outils nécessaires pour répondre aux préoccupations nationales concernant le bien-être des animaux tout en dépassant les normes établies par nos partenaires commerciaux, ce qui permettra au Canada de devenir un chef de file dans le transport des animaux. Alors que le Canada continue de négocier et de mettre en œuvre de nouveaux accords commerciaux, comme l'Accord économique et commercial global avec l'Union européenne, notre législation sur le transport des animaux doit aller au-delà des directives volontaires et imposer une formation réglementée et exécutoire reflétant les normes de nos partenaires commerciaux. Les exportations du Canada doivent aussi refléter les préoccupations nationales et internationales concernant le bien-être des animaux pendant le transport.

## Références

1. Spooner, J. M., Schuppli, C. A. and Fraser, D. (2014). Attitudes of Canadian citizens toward farm animal welfare: A qualitative study. *Livest. Sci.* 163: 150–158.
2. Broom, D. M. (2016). Sentience and animal welfare: New thoughts and controversies. *Animal Sentience: An Interdisciplinary Journal on Animal Feeling* 1: 11.
3. Zulkifli, I. (2013). Review of human-animal interactions and their impact on animal productivity and welfare. *J. Anim. Sci. Biotechnol.* 4: 25.
4. Boivin, X., Lensink, J. and Tallet, C. (2003). Stockmanship and farm animal welfare. *ANIMAL WELFARE*.
5. Hemsworth, P. H. and Coleman, G. J. (2010). *Human-Livestock Interactions: The Stockperson and the Productivity of Intensively Farmed Animals*. (Wallingford, U.K.: CABI).
6. Broom, D. M. (2014). Welfare of transported animals: factors influencing welfare and welfare assessment. in T. Grandin (Ed.) *Livestock handling and transport*: 23–38.
7. ARCHIVED — Canada Gazette – Regulations Amending the Health of Animals Regulations. (2016). Available at: <http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2016/2016-12-03/html/reg2-eng.php>. (Accessed: 25th September 2017).
8. TQA Certification - Pork Checkoff. *Pork Checkoff* (2010). Available at <http://www.pork.org/tqa-certification/>. (Accessed: 15th September 2017).
9. *Poultry Handling and Transportation Manual*. (Poultry Service Association).
10. Canadian Livestock Transport (CLT) Certification Program | The Canadian Livestock Transport (CLT) Certification Program is a comprehensive training course and support service for livestock truckers, shippers and receivers. Available at: <http://www.livestocktransport.ca/en/>. (Accessed: 15th September 2017).
11. Master Cattle Transportation. *BQA* Available at <http://www.bqa.org/programs/master-cattle-transportation>. (Accessed: 15th September 2017)
12. European Commission. Animal Transport Guides. Available at <http://animaltransportguides.eu/es/materials-3/>. (Accessed: 15th September 2017).
13. *Guide to good practices for the transport of pigs*. (European Commission, 2017).
14. *Transport Quality Assurance Handbook*. (Pork Checkoff, National Pork Board, 2014).
15. *Guide to good practices for the transport of poultry*. (European Commission, 2017).
16. *United Kingdom Animal Transport Certificate and Contingency Plan Template for a Specific Journey*. (Animal & Plant Health Agency, Department for Environment, Food and Rural Affairs, Scottish Government, Welsh Government, 2017).
17. Enns, A. J. and Morrow, L. (2015). *Mercy For Animals National Transport Survey (Canada)*. (NRG Research Group).

## Annexes

Figure 1. Comprendre la communication porcine par le comportement. The Transport Quality Assurance Handbook, version 5, page 8.

**Pigs can communicate their level of fear with their heads, eyes, ears and body movements. Signs of increasing fear when we are moving pigs:**

**Pigs that are calm:**

- Able to stay a safe distance from the handler and get release from handler's pressure
- Head and ears low, body relaxed
- Moving at a walk or trot, (or exuberant outbursts if excited but not scared)
- Attention mostly forward
- Any vocalizations are low pitched

**Pigs showing mild fear or defensiveness:**

- Handler is getting too close / not giving enough release from pressure
- Heads and ears rising
- Still moving away but with increasing attention towards the handler
- Flight zone is expanding
- Possible brief increase in speed
- If you release pressure the animal will calm down
- If you maintain or increase pressure, the animal may become fearful or defensive

**Pigs showing heightened fear or defensiveness:**

- Handler is too close / using too much pressure and animal is unable to get release
- Full attention is on the handler
- Pig's efforts to move away aren't working so it switches to alternative tactics: stop, back up, turn back, try to get past the handler or...
- Shut down and refuse to move – a defensive response different from being too tame or fatigued
- If you release pressure the animal will calm down but may require some time to do so
- If you maintain or increase pressure, it may escalate to extreme fear
- Bunching up and difficult to sort or separate

**Pigs showing extreme fear or defensiveness:**

- Panic
- Willing to run under, over, or through handlers and obstacles
- Scrambling, out of control movement
- High pitched vocalization
- Possibly leading to severe stress symptoms including death
- Bunching up and difficult to sort or separate

Figure 2. Meilleures pratiques de capture et de manipulation des poulets. The European Commission's poultry transport guide, page 29.<sup>15</sup>



© Eyes on Animals



© Eyes on Animals



© GTC Agricultural

Figure 3. Déterminer la pente de la rampe pour le chargement et le déchargement. The Transport Quality Assurance Handbook, version 5, page 22.

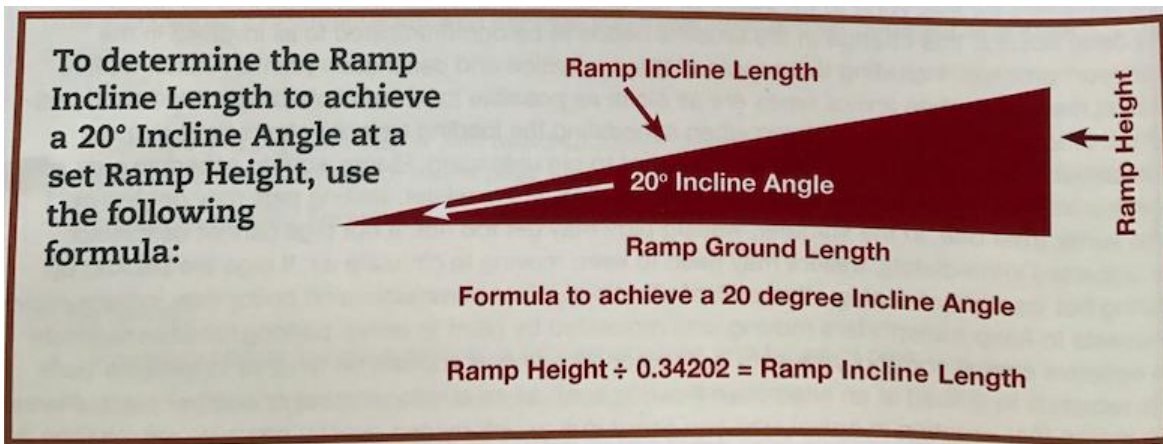



Figure 4. Certificat de transport des animaux et modèle de plan de contingence du Royaume-Unis.

Department for Environment, Food and Rural Affairs  
 Scottish Government  
 Welsh Government

Council Regulation (EC) 1/2005



Animal &  
Plant Health  
Agency

---

**United Kingdom Animal Transport Certificate and Contingency Plan Template  
for a Specific Journey**

Please complete this Animal Transport Certificate and Contingency Plan for all animal movements as part of an economic activity on journeys over eight hours in duration (except where a Journey Log is required).

**Section 1 – Animal Transport Certificate Article 4 of Council Regulation (EC) 1/2005**

<p>1. Full name and address of transporter*</p> <div style="border: 1px solid black; height: 80px; width: 100%;"></div> <p>Postcode</p> <p>Telephone No. <input style="width: 100%;" type="text"/></p> <p>Fax No. <input style="width: 100%;" type="text"/></p>	<p>2. Full name and address of owner of animals* (if different to section 1)</p> <div style="border: 1px solid black; height: 80px; width: 100%;"></div> <p>Postcode</p> <p>Telephone No. <input style="width: 100%;" type="text"/></p> <p>Fax No. <input style="width: 100%;" type="text"/></p>
<p>3. Registration number of vehicle and trailer</p> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div>	
<p>4. Species of animals</p> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div>	<p>5. Number of animals</p> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div>
<p>6. Health status of animals (please tick health status that applies)</p> <p>Slaughter <input type="checkbox"/> Production/Fattening <input type="checkbox"/> Breeding <input type="checkbox"/> Other <input type="checkbox"/> (please specify)</p>	
<p>7. Full address of place animals loaded* (if different to section 1 or 2)</p> <div style="border: 1px solid black; height: 60px; width: 100%;"></div> <p>Postcode</p>	<p>8. Full address of final destination*</p> <div style="border: 1px solid black; height: 60px; width: 100%;"></div> <p>Postcode</p>
<p>9. Date of loading</p> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div>	<p>10. Time first loaded</p> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div>
<p>11. Date and time of departure*</p> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div>	<p>12. Estimated duration of journey*</p> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div>
<p>13. Time(s) and place(s) where rest stops taken, including if the animals were offered liquid and/or fed</p> <div style="border: 1px solid black; height: 60px; width: 100%;"></div>	
<p>14. Date last animal unloaded</p> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div>	<p>15. Time last animal unloaded</p> <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%;"></div>

\*Mandatory information

---

WIT29 (Rev. 06/17)
OFFICIAL-SENSITIVE

**Section 2 Contingency Plan Article 11 1.b (iv) of Council Regulation (EC) 1/2005**

**Please provide Contact Details and Telephone Numbers for:**

1	Ferry companies if the journey involves sea crossings	
2	Local APHA office for the departure premise	
3	Local APHA office at the exit point from the UK	
4	Veterinarian at the departure premises	
5	Local Authority at the departure premises	
6	Local Authority at the exit point from the UK	
7	Police	
8	RSPCA and Scottish SPCA or other organisations that may be able to assist in the event of an emergency	
9	For transporters reliant on additional modes of transport (e.g. ferry, air and/or rail), the name and address/es of contingency premises to be used in the event of delay	
	Transporter Signature	
	Name in BLOCK LETTERS	Date

**FAIR PROCESSING NOTICE**

Defra, the Scottish Government, the Welsh Government and the Food Standards Agency are Data Controllers in Common in respect of personal data processed by the Animal and Plant Health Agency (APHA). For the purposes and usage of the data by APHA and the data sharing arrangements, please see the APHA Personal Information Charter on GOV.UK. A hard copy of this can be provided if required; please contact your local APHA Field Service office. APHA will not permit any unwarranted breach of confidentiality or act in contravention of their obligations under the Data Protection Act 1998. APHA is an Executive Agency of the Department for Environment, Food and Rural Affairs and also works on behalf of the Scottish Government, Welsh Government and Food Standards Agency.

**Notes**

- Article 4 of Council Regulation (EC) 1/2005 requires that the information relating to the journey as indicated by an asterisk in the form overleaf is provided for all journeys. Farmers are exempt from carrying documentation stating this information when transporting their own animals in their own means of transport on journeys up to 50km (31.25 miles) from their holding, or as part of seasonal transhumance.
- This form is offered as an option if you are transporting any vertebrate animals **other than** Cattle, Sheep, Goats, Pigs and Unregistered domestic Equidae on journeys over eight hours between EU Member States or between EU Member States and Third Countries and for which contingency plans are also required by the Regulation. You may record the information in any other format (e.g. on a delivery note or an Animal Movement Licence).
- The information at note 1 above must be made available to an inspector on demand who must be allowed to take a copy.
- Information not marked with an asterisk is voluntary and not required by law. However, its completion is designed to help demonstrate that the journey and, in particular contingencies, have been planned in accordance with the Regulation.
- This form (or the required information if kept in another format) must be retained by transporters for six months after completion of the journey.
- It is an offence to provide false information.  
APHA is an Executive Agency of the Department for Environment, Food and Rural Affairs and also works on behalf of the Scottish Government, Welsh Government and Food Standards Agency to safeguard animal and plant health for the benefit of people, the environment and the economy.